



Salon des associations

Informations importantes :

Date : 6 et 7 septembre 2025

Fiche d'inscription à transmettre au service Evénementiel

Mail : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr

Adresse : Mairie de Chartres - Place des Halles - 28019 Chartres Cedex

Date limite d'inscription : 31 mai 2025

Présentation de l'association :

Nom de l'association :

Nom du président :

Thématique de l'association : *(Cocher les cases correspondantes)* :

- | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sport | <input type="checkbox"/> Culture | <input type="checkbox"/> Social | <input type="checkbox"/> Bien-être | <input type="checkbox"/> Loisirs |
| <input type="checkbox"/> Humanitaire | <input type="checkbox"/> Autres..... | | | |

Activité de l'association :

Adresse du siège social :

Coordonnées pour faciliter la correspondance pour la manifestation :

Nom de la personne référente :

Adresse où envoyer les courriers relatifs au salon des associations 2025 :

Téléphone :

Courriel :

Votre adresse mail pourra être utilisée à des fins d'information de la Vile de Chartres et de Chartres métropole. Vous pourrez vous opposer.

Participation au salon des associations :

Mon association souhaite-t-elle proposer des démonstrations ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Mon association souhaite participer et réserver :

1 stand (70 €) 2 stands (140 €) 3 stands (210 €)

Je vous rappelle que seules les associations omnisports pourront demander 1, 2 ou 3 stands maximum, en fonction des places disponibles. Les autres associations ne pourront disposer que d'un seul stand.

Mon association effectue le règlement :

Chèque à l'ordre du Trésor Public Carte bancaire Espèces

J'ai bien pris connaissance des informations obligatoires concernant la réglementation générale sur la protection des données, mentionnées sur ce document.

Signature :

Mentions Obligatoires :

Règlementation Générale sur la Protection des Données

·Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

·Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon des Associations.

·Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

·L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

·Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.

·La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service événementiel par mail à l'adresse suivante : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr

·Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)